

ABSENTEISME 1^{er} DEGRE

MODE D'EMPLOI DE LA FICHE DE SIGNALEMENT ABSENTEISME (une fiche par élève)

Pour rappel, la procédure absentéisme engagée pour un élève au titre de l'année scolaire N ne concerne que cette même année scolaire. Il n'y a donc pas lieu de poursuivre les signalements qui auraient été effectués au cours de l'année scolaire précédente.

➤ J'indique le code UAI de l'école.

ACADÉMIE DE CRÉTEIL		Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne		Fiche de signalement absentéisme 1er degré	
Liberté Égalité Fraternité				Année scolaire 2023-2024	
ÉCOLE					
Code UAI/RNE de l'école (exemple : 0779999A)				Circonscription	
Nom de l'école					
Commune de l'école					

Les champs relatifs aux nom et commune de l'école ainsi que le nom de la circonscription de rattachement sont automatiquement renseignés après saisi du code UAI de l'école.

➤ Je complète la rubrique « élève » et « représentants légaux » à l'aide des listes déroulantes. La bonne utilisation de ces listes garantit le bon fonctionnement de la procédure dématérialisée par la circonscription.

ÉLÈVE

Nom	
Prénom	
Niveau	
Genre	Choisir dans la liste
Date de naissance	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Responsable 1	
Nom et prénom	
Qualité	Choisir dans la liste
Genre	Choisir dans la liste
Adresse postale	
Code postal	
Commune	
Téléphone	

Responsable 2	
Nom et prénom	
Qualité	Choisir dans la liste
Genre	Choisir dans la liste
Adresse postale	
Code postal	
Commune	
Téléphone	

- Je renseigne le cas échéant, les rubriques suivantes : « actions menées au sein de l'école » et « En dehors de l'école, la situation de l'élève est-elle connue ? ».

Actions menées au sein de l'école

		Date 1	Date 2	Date 3
1/ Responsables légaux contactés	Choisir dans la liste			
2/ L'élève a-t-il été vu par le médecin scolaire ?	Choisir dans la liste			
3/ Une équipe éducative a-t-elle été réunie ?	Choisir dans la liste			
4/ Une remontée d'informations préoccupantes a-t-elle déjà été envoyée ?	Choisir dans la liste			

En dehors de l'école, la situation de l'élève est-elle connue ?

1/ de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ?	Choisir dans la liste
2/ de la Maison des solidarités (MDS) ?	Choisir dans la liste
3/ d'un juge des enfants ?	Choisir dans la liste
4/ d'un service éducatif (ASE ou PJJ) ?	Choisir dans la liste

- J'indique le nombre de demi-journées d'absence injustifiées qui ont été constatées, résume dans la partie « observations » la situation de l'élève au moment du signalement (❶) et précise les dates de mise à jour (❷) et d'envoi du signalement à la circonscription (❸).

Nombre de demi-journées d'absences

Noter uniquement les demi-journées d'absences non justifiées ou dont le justificatif n'est pas valable conformément à l'article L131-8 du code de l'éducation
A défaut, noter le chiffre 0

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	TOTAL	Date de mise à jour
												❷

Situation de l'élève

1er signalement

Observations

❶

Date d'envoi du signalement à la circonscription :

❸

- J'enregistre dans un dossier dédié la fiche aux nom et prénom de l'élève et la transmets par courriel sous **format excel** à l'IEN de ma circonscription.

- Si un défaut d'assiduité est constaté, la fiche de signalement absentéisme précédemment renseignée pour cet élève est actualisée puis transmise à votre IEN de circonscription.

POINTS DE VIGILANCE :

Les champs « observations » doivent comporter des éléments factuels et actualisés qui permettront à votre IEN et aux membres de la commission absentéisme départementale d'avoir un avis éclairé sur la situation de l'élève.

Il convient également de :

- Ne pas modifier l'architecture de la fiche de signalement absentéisme ;
- Veiller au respect des différentes étapes réglementaires de la procédure absentéisme ;
- Mettre à jour le nombre de demi-journées d'absence injustifiées sans retirer ceux indiqués lors du précédent signalement.